

RAPPORT D'ÉVALUATION - MASTER

Université Rennes 2

Projet d'offre de formation de 2^e cycle
pour le contrat 2022 - 2027

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021

VAGUE B

Évaluation réalisée sur la base du dossier déposé le 12/10/2021

Rapport publié le 26/01/2022



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Claire Bourhis-Mariotti, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Présentation

L'offre de formation de deuxième cycle demandée à l'accréditation par l'Université Rennes 2 comporte 48 mentions de master, majoritairement dans les domaines Arts, Lettres, Langues (ALL, 16 mentions) et Sciences Humaines et Sociales (SHS, 21 mentions). Les domaines Droit, Économie, Gestion (DEG, 4 mentions) et Sciences, Technologies, Santé (STS, 7 mentions) représentent moins d'un quart de l'offre globale, ce qui correspond parfaitement aux dominantes disciplinaires de l'établissement.

Les mentions ne sont pas organisées en champs de formation, cette structuration ne correspondant à aucun dispositif opérationnel.

Le projet d'offre de formation est stable par rapport au bilan. Seules quatre mentions sont demandées en création (*Approches créatives de l'espace public, Culture et communication, Géopolitique* et *Sciences du numérique et du sport*). Une mention est abandonnée (*Information, communication*) mais sera en fait remplacée par la mention *Culture et communication*. Parmi les quatre demandes de création, deux le sont avec des intitulés hors nomenclature (*Approches créatives de l'espace public* et *Sciences du numérique et du sport*) que l'établissement justifie par leur intégration dans ses deux écoles universitaires de recherche (EUR, respectivement CAPS et Digisport). On note également la demande pour le master *Sciences de l'éducation* d'un changement d'intitulé, hors nomenclature, mais en adéquation avec celui de la section correspondante du conseil national des universités : *Sciences de l'éducation et de la formation*.

Sur les 48 mentions demandées par l'Université Rennes 2, 12 le sont en co-accréditation avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, majoritairement Rennais (Université de Rennes 1, École normale supérieure de Rennes, Institut national des sciences appliquées, Agrocampus Ouest, École nationale de statistique et analyse de l'information), mais également Bretons (Université de Bretagne occidentale, Université Bretagne sud) voire plus largement de l'ouest de la France (Université de Nantes, Le Mans Université, Université d'Angers, UCO, Université de Poitiers). Il convient de signaler que les projets de 13 formations n'ont pas pu être évalués, ces mentions (qui représentent un peu plus d'un quart de l'offre de formation tout de même) n'ayant pas participé au processus d'autoévaluation de leur bilan mis en œuvre par le Hcéres.

Des partenariats « à vocation professionnalisante » sont évoqués, justifiés par les spécificités des masters concernés. Ces partenariats peuvent être à l'échelle nationale (avec l'Institut national de recherche en archéologie préventive pour le master *Archéologie, sciences pour l'archéologie* par exemple) ou plus locale (avec le Centre hospitalo-universitaire pour le master *Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé* par exemple).

Avis sur le pilotage de l'offre de formation de 2^e cycle

Comme cela avait été signalé dans le rapport d'évaluation de leur bilan pour le contrat en cours, les diplômes de deuxième cycle de l'Université Rennes 2 sont essentiellement pilotés par les cinq unités de formation et recherche (UFR) de l'université. Si la plupart des mentions portées par ces UFR sont cohérentes avec les thématiques de ces dernières (par exemple, l'UFR STAPS porte les mentions relatives aux sciences du sport), le dossier relève lui-même un certain nombre d'incohérences qui sont, semble-t-il, le « fossile d'une histoire locale complexe ». Des pistes sont évoquées pour y remédier, mais « dans l'attente de choix politiques stabilisés » à l'échelle du site Rennais, c'est le *statu quo* qui prévaut. Ainsi, comme l'offre de formation présentée à l'évaluation de son bilan, l'offre de formation demandée à l'accréditation n'est pas organisée en champs de formations, et les UFR restent maîtresses de la structuration de cette offre, même si un cadrage global (architecture des maquettes, modalités d'enseignement, mutualisation des enseignements entre les mentions, etc.) a été voté par les instances de pilotage mises en place au niveau de l'établissement.

Au niveau de l'établissement justement, l'offre de formation et les dispositifs transversaux sont pilotés par un pôle pilotage au sein de la Direction des études et de la vie universitaire (DEVU), pôle qui n'est pleinement opérationnel que depuis septembre 2021. C'est ce pôle qui a accompagné les composantes dans l'élaboration de l'offre de formation demandée à l'accréditation, en leur proposant comme on l'a indiqué un cadrage commun, des outils d'aide à la décision et de « suivi systématisé » de l'offre de formation.

Pour autant, le pilotage de l'élaboration du projet d'offre de formation comporte quelques défaillances ou, tout au moins, sa complexité semble avoir engendré des problèmes de communication entre les différentes instances centrales de pilotage et les composantes et leurs départements. En effet, il ressort des échanges à l'occasion de la visite que le calendrier concernant l'élaboration des différents documents, leur validation par les composantes ainsi que leur rendu dans les conseils centraux n'était pas clair pour toutes les parties concernées. Il pouvait également varier d'une mention à une autre. Quoi qu'il en soit, le calendrier interne à Rennes 2 prévoyait, pour la majorité des mentions, la finalisation du projet avant la prise de connaissance du bilan.

Une chronologie de la mise en place des dispositifs de pilotage est précisée dans le dossier. On comprend que les outils d'autoévaluation impliquant les étudiants, la collecte et l'analyse des données nécessaires à l'amélioration continue, la « clarification des niveaux d'intervention et des responsabilités » des personnels de l'université, en d'autres termes, les outils et les structures permettant le pilotage et l'amélioration continue de l'offre de formation, ne seront totalement déployés qu'au cours du prochain contrat, entre 2022 et 2027. Par exemple, les conseils de perfectionnement – réglementairement obligatoires depuis 2014 – n'ont fait l'objet d'un cadrage précis au niveau de l'établissement que très récemment (la charte des conseils de perfectionnement a été votée par le CAC du 23 avril 2021 et le CA du 26 mars 2021). De même, une démarche d'évaluation des enseignements a été lancée au printemps 2021, ce qui sous-entend que les enseignements ne faisaient jusqu'alors pas l'objet d'évaluations régulières. On regrette par ailleurs que les stages ou les expériences en milieu professionnel ne fassent pas l'objet d'un cadrage suffisamment précis (voir *infra*).

En conclusion, le pilotage de l'offre de formation n'est pas encore pleinement opérationnel, ce qui explique sans doute la difficulté à s'adapter à un calendrier contraint.

Avis sur l'organisation pédagogique de l'offre de formation de 2^e cycle

Le *continuum* licence-master est assuré par le biais de plusieurs dispositifs. D'une part, toutes les maquettes de licence doivent comporter un module de « méthodologie professionnelle » (soit en L2, soit en L3) qui est l'occasion d'une présentation des masters de l'établissement dans lesquels les étudiants de licence sont susceptibles de poursuivre leurs études. D'autre part, il est fait mention dans le dossier d'une unité d'enseignement (UE) de spécialisation au sein des formations et d'enseignements dits de diversification, présents dans le cursus des étudiants dans le cadre des mineures proposées en licence et en master. Enfin, un espace d'accompagnement étudiant (EAE) a été créé pour aider à l'orientation des étudiants, ces derniers pouvant adresser leurs questions à cette structure tout au long de l'année.

Comme le prévoit le cadre national des formations, les masters sont structurés en quatre semestres de 30 crédits ECTS chacun. Il est indiqué par ailleurs que des « crédits surnuméraires » peuvent être validés par l'étudiant si ce dernier suit, en plus des enseignements de son parcours, des « modules de la banque de blocs IDE@L ».

Le cadrage pédagogique commun des masters de l'Université Rennes 2 prévoit un socle commun au sein de chaque mention, lorsque ces dernières comportent plusieurs parcours, chaque parcours ayant des objectifs de formation et d'insertion professionnelle clairement distincts. De fait, certaines mentions restent tubulaires (en ne proposant qu'un seul parcours) quand d'autres sont structurées en Y. Le cadrage commun n'impose pas un nombre d'heures de formation minimum. Ainsi, certains masters proposent un nombre d'heures d'enseignement très faible à leurs étudiants.

Les masters proposés à l'accréditation ne sont pas encore tous structurés en blocs de compétences. Seules les maquettes des parcours « à finalité professionnelle affirmée » le sont. Pour les autres parcours, « une matrice fine reliant les UE aux compétences visées » sera adossée à la maquette de formation. Les échanges avec les équipes pédagogiques ont permis de constater une réelle volonté de généraliser l'approche par les compétences, de plus en plus utile à l'insertion professionnelle des diplômés.

Le document fourni indique que toutes les mentions seront structurées en majeure/mineure, une mineure représentant 30 crédits ECTS sur les 120 crédits ECTS du master, sauf « dérogations (...) accordées au moment des dépôts des maquettes, au regard de l'argumentaire transcrit par les équipes ». Cependant, le nombre d'heures correspondant à chaque mineure est laissé à l'appréciation des équipes, ce qui signifie que ces 30 crédits ECTS ne correspondent pas à un nombre d'heures précis. Les mineures offertes peuvent être propres à une mention ou partagées entre plusieurs mentions. Par ailleurs, il a été indiqué au comité lors de la visite qu'un étudiant pouvait parfaitement choisir une mineure du niveau licence, ce qui est pour le moins surprenant. Ce système majeure/mineure permet *a priori* la personnalisation du parcours de l'étudiant mais, dans certains cas, une seule mineure est proposée. Dans ce dernier cas, la personnalisation du parcours de l'étudiant est limitée car, bien qu'elle se fasse « à la demande de celui-ci », elle « devra être accordée par l'équipe pédagogique au regard des objectifs de la formation ». Les échanges avec les équipes pédagogiques ont conforté le comité dans sa perception mitigée de ce dispositif majeure/mineure, qui paraît en définitive peu adapté aux formations de deuxième cycle, tant sa mise en œuvre peut varier d'une mention à l'autre ou d'un parcours à l'autre.

La personnalisation du parcours de l'étudiant peut aussi passer par la bi-diplomation, dans le cas des masters *Humanités numériques* et *Géopolitique*. Si la création de la mention *Géopolitique* apparaît intéressante et correspondre à un besoin du bassin d'emploi, le maintien de la mention *Humanités numériques* n'est pas justifié

eu égard à son contenu et sa structuration, qui correspondent davantage à ceux d'un diplôme d'université (DU).

Le cadrage des stages fait l'objet de plusieurs paragraphes dans le dossier mais ceux-ci sont presque contradictoires. Il est d'abord indiqué que les stages et les mémoires de fin d'études doivent être « clairement identifiés dans la maquette au semestre 10 ». Les heures prévues dans cette dernière doivent permettre un « suivi par les enseignants des étudiants en stage et/ou dans le cadre de leur mémoire ». L'emploi de « et/ou » dans cette dernière phrase sous-entend qu'un master peut ne pas imposer de stage ou expérience en milieu professionnel pourtant obligatoire, ce qui n'est donc pas réglementaire. Cependant, plus loin dans le dossier, on apprend que l'expérience en milieu professionnel est obligatoire et doit « clairement » figurer dans les maquettes sous la forme d'une UE spécifique ou d'un élément constitutif d'une UE. L'expérience en milieu professionnel peut par ailleurs revêtir plusieurs formes (stage, atelier, projets collectifs). Là encore, le cadrage est assez flou. En l'absence de précisions, il est difficile de juger si les ateliers ou projets collectifs constituent effectivement une expérience en milieu professionnel. Enfin, si les « masters (ou parcours) visant une insertion professionnelle immédiate (...) doivent comporter une ou des périodes de stage en milieu professionnel » d'une durée minimum de 12 semaines, ces périodes peuvent être positionnées en première et/ou deuxième année ; difficile alors de parler de « stage de fin d'études ». Les échanges avec les équipes pédagogiques ont permis toutefois au comité de s'assurer qu'une expérience en milieu professionnel serait bel et bien incluse dans toutes les maquettes de master, quelle que soit sa mise en œuvre effective.

Comme dans l'offre de formation actuelle, l'offre de formation demandée à l'accréditation ne prévoit toujours pas l'enseignement d'une ou de plusieurs langues vivantes pendant les deux années de master. Un enseignement de langue vivante est certes obligatoire aux deux semestres de la première année (3 crédits ECTS par semestre) mais dans certains cas, cet enseignement peut être groupé sur un seul semestre du moment qu'il représente une durée de 48 heures. Cet enseignement « peut se poursuivre en deuxième année pour certains masters » ; clairement, bien que « la délivrance du diplôme de master [soit] conditionnée à l'obtention des UE de langues », les mentions ou parcours peuvent ne pas proposer d'enseignement de langue vivante en deuxième année et, par ailleurs, il n'est pas fait allusion à la mise en place d'une quelconque certification venant garantir le niveau de langue vivante des diplômés.

Le dossier indique enfin que l'établissement a pour objectif de renforcer les enseignements disciplinaires en langue étrangère (notamment par le biais du dispositif EMILE d'accompagnement des enseignants qui s'engageraient dans cette démarche), ce qu'on ne peut qu'encourager.

Devant le constat d'une faible internationalisation de ses formations, l'Université Rennes 2 propose un dispositif innovant appelé « internationalisation « *at home* » ». Dans les faits, il s'agit de mettre les étudiants en contact avec d'autres cultures par le biais de la prise en charge d'une UE par un enseignant d'une université partenaire et/ou l'organisation d'ateliers communs avec des formations étrangères partenaires en distanciel synchrone ou asynchrone. L'initiative est louable mais ne remplace pas une expérience *in situ* à l'étranger, ce que les équipes ont volontiers reconnu lors de la visite. En effet, tout le monde s'accorde sur le fait qu'une expérience concrète de mobilité d'études ou de stage à l'étranger constitue une expérience personnelle majeure et un véritable atout en vue de la future insertion professionnelle de l'étudiant.

À ce sujet, on ne peut que saluer l'initiative de certains parcours du master LEA qui « vont désormais inscrire une mobilité obligatoire en deuxième année dans le cadre du stage de fin de diplôme », initiative qui pourrait être étendue à d'autres masters – et pas forcément dans le cadre de leur stage obligatoire.

Cinq mentions de masters ont mis en place une co-diplomation avec une université étrangère et deux mentions s'engagent dans un projet de master Erasmus Mundus, mais ces dispositifs ne sont pas détaillés dans le dossier.

Le numérique est abordé essentiellement sous l'angle de l'hybridation de certaines formations, ces dernières alternant présentiel et distanciel. La mention *Études sur le genre* est pour sa part entièrement dispensée à distance.

En conclusion, le projet d'offre de formation de deuxième cycle demandé à l'accréditation montre que certaines remarques faites au moment du bilan par le comité Hcéres ont fait l'objet d'une réflexion de la part de l'établissement et parfois des composantes portant les formations, mais que cette réflexion est toujours en cours, certainement « dans l'attente de choix politiques stabilisés ».

Les formations

Intitulé de la formation	GM/M	Etablissement(s)	Avis sur l'accréditation
Approches créatives de l'espace public ¹	M	Université Rennes 2	Création Avis favorable
Archéologie, sciences pour l'archéologie	M	Le Mans Université Université de Nantes Université de Rennes 1 Université Rennes 2	Avis favorable
Arts de la scène et du spectacle vivant	M	Université Rennes 2	Pas d'avis, dossier d'autoévaluation non déposé et par conséquent mention non évaluée dans la phase bilan.
Arts plastiques	M	Université Rennes 2	Avis favorable
Cinéma et audiovisuel	M	Université Rennes 2	Pas d'avis, dossier d'autoévaluation non déposé et par conséquent mention non évaluée dans la phase bilan.
Communication des organisations	M	Université Rennes 2	Pas d'avis, dossier d'autoévaluation non déposé et par conséquent mention non évaluée dans la phase bilan.
Communication publique et politique	M	Université Rennes 2	Pas d'avis, dossier d'autoévaluation non déposé et par conséquent mention non évaluée dans la phase bilan.
Création numérique	M	Université Rennes 2	Avis favorable
Culture et communication	M	Université Rennes 2	Restructuration avec changement d'intitulé Pas d'avis, dossier d'autoévaluation non déposé et par conséquent mention non évaluée dans la phase bilan.
Design	M	Université Rennes 2	Avis favorable
Didactique des langues	M	Université de Bretagne Sud Université de Nantes Université Rennes 2	Avis favorable
Économie du travail et des ressources humaines	M	Université Rennes 2	Avis favorable
Économie sociale et solidaire	M	Université de Rennes 1 Université Rennes 2	Avis favorable

¹ Intitulé subordonné à l'accréditation. Les décisions de création de mentions spécifiques dérogatoires relèvent du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Études sur le genre	M	Le Mans Université Université d'Angers Université de Bretagne occidentale Université de Nantes Université Rennes 2	Avis favorable
Géographie, aménagement, environnement et développement	M	Agrocampus Ouest Université Rennes 2	Avis favorable
Géomatique	M	Université Rennes 2	Avis favorable
Géopolitique	M	Université Rennes 2	Création Avis favorable
Histoire de l'art	M	Université Rennes 2	Avis favorable
Histoire, civilisations, patrimoine	M	Université Rennes 2	Avis favorable
Humanités numériques	M	Université Rennes 2	Avis défavorable : la formation proposée correspond davantage à une option « Humanités numériques » adossée à un master disciplinaire qu'à une mention de master à part entière. La formation pourrait éventuellement être proposée sous forme de diplôme d'université (DU).
Intervention et développement social	M	Université Rennes 2	Pas d'avis, dossier d'autoévaluation non déposé et par conséquent mention non évaluée dans la phase bilan.
Langues et sociétés	M	Université Rennes 2	Pas d'avis, dossier d'autoévaluation non déposé et par conséquent mention non évaluée dans la phase bilan.
Langues étrangères appliquées	M	Université Rennes 2	Avis favorable
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	M	Université Rennes 2	Avis favorable
Lettres et humanités	M	Université Rennes 2	Pas d'avis, dossier d'autoévaluation non déposé et par conséquent mention non évaluée dans la phase bilan.
Littérature générale et comparée	M	Université Rennes 2	Pas d'avis, dossier d'autoévaluation non déposé et par conséquent mention non évaluée dans la phase bilan.
Management et commerce international	M	Université Rennes 2	Pas d'avis, dossier d'autoévaluation non déposé et par conséquent mention non évaluée dans la phase bilan.

Management public	M	Université Rennes 2	Avis favorable
Mathématiques appliquées, statistique	M	Agrocampus Ouest ENSAI Université de Rennes 1 Université Rennes 2	Avis favorable
Mathématiques et applications	M	ENSAI ENS Rennes INSA Université de Bretagne occidentale Université de Rennes 1 Université Rennes 2	Avis favorable
Métiers du livre et de l'édition	M	Université Rennes 2	Pas d'avis, dossier d'autoévaluation non déposé et par conséquent mention non évaluée dans la phase bilan.
Musicologie	M	Université Rennes 2	Avis favorable
Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique	M	Université Rennes 2	Avis favorable
Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé	M	Université Rennes 2	Avis favorable
Psychologie de l'éducation et de la formation	M	Université Rennes 2	Avis favorable
Psychologie sociale, du travail et des organisations	M	Université Rennes 2	Avis favorable
Santé publique	M	EHESP Université de Rennes 1 Université Rennes 2	Avis favorable
Sciences de l'éducation et de la formation ²	M	Université Rennes 2	Avis favorable
Sciences du langage	M	Université Rennes 2	Pas d'avis, dossier d'autoévaluation non déposé et par conséquent mention non évaluée dans la phase bilan.
Sciences du numérique et sport ³	M	ENS Rennes INSA Université de Rennes 1 Université Rennes 2	Création Avis favorable

² Intitulé subordonné à l'accréditation. Les décisions de création de mentions spécifiques dérogatoires relèvent du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

³ Intitulé subordonné à l'accréditation. Les décisions de création de mentions spécifiques dérogatoires relèvent du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Sciences et techniques des activités physiques et sportives – STAPS	M	ENS Rennes Université Rennes 2	Avis favorable
Sociologie	M	Université Rennes 2	Pas d'avis, dossier d'autoévaluation non déposé et par conséquent mention non évaluée dans la phase bilan.
STAPS : activité physique adaptée et santé	M	ENS Rennes Le Mans Université Université de Bretagne occidentale Université de Nantes Université de Poitiers Université Rennes 2	Avis favorable
STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive	M	ENS Rennes Université Rennes 2	Avis favorable
STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique	M	Université Rennes 2	Avis favorable
STAPS : management du sport	M	Université de Bretagne occidentale Université de Nantes Université de Poitiers Facultés libres de l'Ouest - UCO Université Rennes 2	Avis favorable
Traduction et interprétation	M	Université Rennes 2	Avis favorable
Urbanisme et aménagement	M	Université Rennes 2	Avis favorable

Observations de l'établissement



**UNIVERSITÉ
RENNES 2**

UNIVERSITÉ RENNES 2
SKOL-VEUR ROAZHON 2

CAMPUS VILLEJEAN

Place du recteur
Henri Le Moal CS 24307
35043 Rennes cedex
France
T +33 (0)2 99 14 10 00
www.univ-rennes2.fr

Rennes, le 4 janvier 2022

**Objet : Observations de l'établissement sur rapport de l'HCERES
concernant le dossier d'accréditation 2^e cycle de
l'université Rennes 2**

I. Observations sur le rapport

Références
CAB/CRG/SJ/MT/
J.O.
2022.01

L'université Rennes 2 remercie le comité Hcéres de son rapport définitif. Elle se félicite que les entretiens menés par les membres du comité avec l'équipe de direction et les responsables des formations aient permis de modifier la version provisoire de ce rapport. De fait, des sept avis défavorables et des deux avis réservés initialement formulés ne demeure *in fine* qu'un unique avis réservé (voir ci-dessous). Nombre de remarques critiques ont également été reformulées. L'université se réjouit en particulier que le comité souligne l'investissement partagé de l'établissement dans la démarche compétences et de la volonté de proposer à tous les étudiants des expériences de formation en milieu professionnel.

Il subsiste toutefois, alors même que l'université est attachée au processus d'autoévaluation et d'évaluation externe, que certains points du rapport présentent une vision, qui ne correspond pas totalement à la réalité du projet de formation présenté. De façon générale, en effet, il apparaît que le processus d'évaluation est généralement mené au nom d'un référentiel implicite qui n'est jamais exposé, alors que, comme elle l'a déjà écrit, l'université est en attente d'une évaluation constructive des voies et moyens qu'elle a choisis pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés. Pour ne prendre qu'un seul exemple : la formulation "certains masters proposent un nombre d'heures d'enseignement très faible" n'est guère compréhensible puisque d'une part, à la différence du cas des formations de licence, il n'existe pas à ce jour de cadre horaire réglementaire pour les formations de master, et que d'autre part "cette faiblesse" éventuelle ne saurait avoir de sens sans prise en compte des objectifs précis des formations visées, des dispositifs pédagogiques spécifiques mis en œuvre et du volume effectif de travail demandé aux étudiants.

CAMPUS LA HARPE
Avenue Charles Tillon
CS 24414
35044 Rennes cedex

CAMPUS MAZIER
2, Avenue Antoine Mazier
22015 St-Brieuc cedex 1



**UNIVERSITÉ
RENNES 2**

UNIVERSITÉ RENNES 2
SKOL-VEUR ROAZHON 2
CAMPUS VILLEJEAN
Place du recteur
Henri Le Moal CS 24307
35043 Rennes cedex
France
T +33 (0)2 99 14 10 00
www.univ-rennes2.fr

Certains masters, en effet, prévoient un temps d'investissement important de la part des étudiants dans la recherche qui ne se traduit pas en heures d'enseignement mais en suivi longitudinal par les enseignants.

Par ailleurs dans le cadre de dispositifs co-construits avec d'autres établissements il nous apparaît peu cohérent que, selon le comité d'évaluation diligenté, les avis soient divergents, de sorte que leur prise en compte est rendue pour le moins délicate. Ainsi, le dispositif pédagogique "majeure/mineure" construit, selon un cadrage partagé, avec l'université de Rennes 1(et d'autre établissements du site rennais) a reçu t un avis favorable dans le cadre de l'évaluation des formations de second cycle de l'université Rennes 1 (voir de rapport de Hcéres sur le Projet d'offre de formation de 2^e cycle pour le contrat 2022 -2027 de l'université de Rennes 1, p. 5) et ici (p. 4) un avis "mitigé" (p.4) voire négatif.

On peut enfin regretter que le rapport reste encore trop rédigé sans que les fondements de la critique soient explicités. On aurait ainsi aimé que disparaissent des formulations modalisantes ("semble" (p. 3), "semble-t-il" (p.3), "sous-entend" (p.4)) ou des formulations ambiguës (par exemple "presque contradictoire" (p.5)) qui suggèrent l'existence de dysfonctionnements sans l'affirmer franchement et contribuent à attribuer à l'action de l'université une connotation négative diffuse.

Il n'est évidemment pas question ici de reprendre par le menu tous les points qui demanderaient commentaire, on ne reviendra ici de façon plus précise que sur quatre points et une formation.

- Lors des entretiens, le comité d'évaluation est revenu à plusieurs reprises sur le calendrier que s'était fixé l'établissement pour intégrer à l'élaboration de son projet d'offre de formation de deuxième cycle le rapport de l'Hcéres sur l'autoévaluation des formations de master menée par l'établissement et les équipes. Malgré les précisions apportées lors des entretiens, le rapport persiste à croire que "*Rennes 2 prévoyait, pour la majorité des mentions, la finalisation du projet avant la prise de connaissance du bilan*" (p. 3). Rappelons simplement à ce propos, que le dépôt du projet d'offre de formation était attendu par le Hcéres lui-même le 5 octobre 2021, que le passage préalable de ce projet dans les différentes instances de l'université (conseils d'UFR et Conseil académique) exigeait que les fiches des différentes mentions soient finalisées au plus tard tout début septembre ; or le rapport de l'Hcéres¹ - n'a été transmis que le 26 juillet ... soit à une date où l'établissement était fermé. L'établissement ne "prévoyait" donc rien et aurait été heureux de bénéficier du rapport de l'Hcéres dans de meilleurs délais et de pouvoir le transmettre de façon plus précoce aux équipes. Il s'ensuit, que l'affirmation du rapport selon lequel "*le projet d'offre de formation [...] montre que certaines remarques faites au moment du bilan par le comité Hcéres ont fait l'objet d'une réflexion de la part de l'établissement*" (p.5) est globalement erroné.

CAMPUS LA HARPE
Avenue Charles Tillon
CS 24414
35044 Rennes cedex

CAMPUS MAZIER
2, Avenue Antoine Mazier
n°étai 2201600000
35000 Rennes cedex 1

¹ L'HCERES a envoyé le 13/07/21 un courrier à l'université indiquant que la date de transmission du rapport



**UNIVERSITÉ
RENNES 2**

UNIVERSITÉ RENNES 2
SKOL-VEUR ROAZHON 2

CAMPUS VILLEJEAN

Place du recteur
Henri Le Moal CS 24307
35043 Rennes cedex
France
T +33 (0)2 99 14 10 00
www.univ-rennes2.fr

Quel que soit l'apport du rapport de l'HCERES, c'est aussi le profit du processus d'autoévaluation que de permettre à l'établissement de remédier en toute autonomie et indépendance aux défauts qu'elle a elle-même constatés dans le cadre de cette évaluation des formations qui est également un processus interne essentiel et constructif.

- Sur le dossier des stages et de la mise en situation professionnelle une phrase du projet de l'université qui n'a pas été bien comprise donne lieu à des développements superflus (de fait l'alternative incriminée - "et/ou" - concerne bien les modalités du suivi par les enseignants et non le choix entre deux modalités pédagogiques de nature différente). Comme l'ont bien compris les équipes, ce que reconnaît *in fine* le rapport (p. 5), l'expérience professionnelle mise en œuvre dans le cadre de stage ou d'autres modalités est obligatoire et sera effectivement mis en œuvre. L'université, qu'il s'agisse de master visant une insertion professionnelle immédiate, ou une poursuite d'études au niveau doctorat est convaincu du profit que les étudiants tire de ces expériences dont elle assurera le suivi et le bilan.

- L'apprentissage des langues fait l'objet de deux remarques. L'université qui a fait voter dans ses instances un document de "Politique des langues" est particulièrement sensible à ce dossier. Concernant la distribution des heures entre première et seconde année de master, l'université rappelle que, l'enseignement des langues est mutualisé entre la majeure partie des formations et que le positionnement des heures d'enseignement en master 1 a pour fonction de s'adapter aux formations dont les étudiants sont indisponibles en master 2 (mobilités internationales; stages). Loin de priver les étudiants d'heures d'enseignement, l'organisation mise en place permet bien au contraire d'offrir un enseignement de langues au plus grand nombre d'étudiants. Concernant le volume d'heures proposé aux étudiants (24h par semestre en M1), l'université, qui a doublé au début de l'actuelle accréditation le nombre d'heures d'enseignement des langues dispensées en master, constate, après comparaison, qu'elle se situe plutôt au dessus de la moyenne des heures proposées par les autres universités, ce dont elle se félicite. Le principe même d'une augmentation du nombre d'heures d'enseignement des langues reste donc discutable. Sur un plan plus matériel, que le rapport se garde d'aborder, un doublement des heures constituerait pour l'université un coût de plus de 250 000 euros, dont elle ne dispose, hélas, pas. Les universités, faut-il le rappeler, doivent aussi adapter leurs projets de formations à leurs moyens ! Concernant enfin la certification, dont l'absence est pointée par le rapport, l'université, sans mentionner le fait que cette certification n'est pas obligatoire, précise qu'au prix d'un long travail d'harmonisation des équipes, les évaluations de langues –qui, selon le cadre national des formations, doivent attester de "la maîtrise d'au moins une langue étrangère"- sont alignées sur les exigences du CLES et correspondent, pour toutes les langues enseignées en master, à un niveau minimum B2. L'obtention du diplôme de master est, par ailleurs, conditionné à l'obtention de l'UEL en master 1.

- Un dernier mot enfin sur le pilotage. Les universités installent leur action dans le cadre calendaire des accréditations. Elles s'engagent à mettre en place des dispositifs durant cette période et le fait que certains d'entre eux (conseil de perfectionnement; évaluation des enseignements) soient instaurés à la fin de cette période de cinq ans manifestent moins un défaut ou un retard que la volonté de faire adhérer les communautés à des dispositifs qui bouleversent les habitudes de travail et la perception même que les collègues ont de leur métier. Il importe parfois ici aussi de "laisser du temps au temps" ...

CAMPUS LA HARPE
Avenue Charles Tillon
CS 24414
35044 Rennes cedex

CAMPUS MAZIER
2, Avenue Antoine Mazier
22015 St-Brieuc cedex 1



**UNIVERSITÉ
RENNES 2**

UNIVERSITÉ RENNES 2
SKOL-VEUR ROAZHON 2
CAMPUS VILLEJEAN
Place du recteur
Henri Le Moal CS 24307
35043 Rennes cedex
France
T +33 (0)2 99 14 10 00
www.univ-rennes2.fr

Il paraît par ailleurs essentiel que l'évaluation des dispositifs de pilotage de l'offre de formation ne se fasse pas seulement lors de ces phases réglementaires. Le pôle pilotage de la DEVU se doit d'installer son action dans la durée. Ainsi pour la période 2022-2027 l'action de ce pôle décrite dans le rapport concerne notamment la mise en place d'une démarche d'autoévaluation des dispositifs mis en œuvre (conseils de perfectionnements, évaluation des enseignements), d'un accompagnement des dispositifs d'assurance qualité des composantes et le développement du contrôle qualité. Ces différents processus se font bien dans la durée du contrat pour permettre une amélioration continue des dispositifs sans attendre la fin de celui-ci. Précisons enfin, que certains dispositifs (conseils de perfectionnements, évaluation des enseignements) ne bénéficiaient pas d'un cadre formalisé en central. Cette absence de centralisation a été reconnue par l'université qui a mis en place lors de ces deux dernières années le cadre commun nécessaire pour assurer le suivi de ces dispositifs. Pour autant, malgré cette absence de formalisation en central, et contrairement à ce que suggère le rapport (p.4), ces dispositifs existaient bel et bien au sein de la plupart des formations où ils étaient portés par les équipes

II. Observation sur l'avis relatifs aux mentions

Parmi les avis relatifs aux mentions proposés à la DGEIP, un seul, relatif à la mention "Humanités numériques" est demeuré négatif.

Les raisons de l'organisation spécifique de cette mention n'ont manifestement pas été comprises. De fait, cette mention n'est proposée aux étudiants qu'en double diplomation. Les étudiants s'inscrivant dans cette formation doivent préalablement être inscrits dans une des sept mentions partenaires où ils suivent la majeure partie de leurs heures d'enseignement (Arts Plastiques; Design; Histoire; Langues, littératures et civilisation étrangères et régionales – parcours Breton et celtique; Lettres et humanités; Littérature générale et comparée; Linguistique et didactique des langues).

Les étudiants reçoivent des enseignements complémentaires en Humanités numériques et produisent un mémoire unique croisant les compétences disciplinaires, car il est essentiel que la matière à traiter vienne de la discipline, et les méthodologies et les outils propres aux humanités numériques. Ce choix, partagé par d'autres universités (cf. par ex. le master humanités numériques de l'ENS de Lyon) relève d'une vision épistémologique de ce que doivent être les humanités numériques dans le nouveau monde de la recherche. De fait, ce master qui accompagne le tournant numérique de la recherche, de la culture et du patrimoine, a pour postulat que la recherche en humanités et l'ingénierie numérique ne doivent pas être coupées l'une de l'autre. Les ingénieurs numériques appelés à traiter de dossier relevant des humanités doivent disposer de compétences disciplinaires et s'être formés à la recherche dans le champ des humanités, tandis que les chercheurs de demain doivent être capables de manier les outils numériques seuls ou de discuter avec les ingénieurs qui développeront leurs projets. De là le double adossement du master : un master disciplinaire et un master apportant les compétences numériques en interaction avec le travail dans le diplôme disciplinaire, notamment par le biais du mémoire.

CAMPUS LA HARPE
Avenue Charles Tillon
CS 24414
35044 Rennes cedex

CAMPUS MAZIER
2, Avenue Antoine Mazier
22015 St-Brieuc cedex 1



**UNIVERSITÉ
RENNES 2**

UNIVERSITÉ RENNES 2
SKOL-VEUR ROAZHON 2

CAMPUS VILLEJEAN

Place du recteur
Henri Le Moal CS 24307
35043 Rennes cedex
France

T +33 (0)2 99 14 10 00
www.univ-rennes2.fr

Ajoutons pour finir deux arguments, tout autre montage du master aurait pour effet de prolonger inutilement le cursus des étudiants (si deux masters successifs) ou de les couper du référentiel RNCP propre au master humanités numériques qui garantit la qualité professionnalisante de la formation et l'insertion des étudiants (si DU tel que suggéré dans le rapport).

La Présidente

Christine RIVALAN GUÉGO

**UNIVERSITE
RENNES 2
LA PRÉSIDENTE**

CAMPUS LA HARPE
Avenue Charles Tillon
CS 24414
35044 Rennes cedex

CAMPUS MAZIER
2, Avenue Antoine Mazier
22015 St-Brieuc cedex 1

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

